

Kergoet (de)

Preuves pour la Petite Ecurie (1706)

Charles d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de François-Jean-Baptiste, fils de François de Kergoët, seigneur de Kergoet, et de Marie du Dresnai, sa femme, le 1^{er} décembre 1706, en vue de son admission comme page de la Petite Écurie du roi.

Bretagne, 1^{er} décembre 1706.

Preuves de la noblesse de François-Jean-Baptiste de Kergoet, présenté pour être reçu page du roi dans sa Petite Ecurie, sous la charge de monsieur le marquis de Béringhen, premier ecuyer de Sa Majesté.

D'argent à cinq fusées de gueules surmontées de quatre roses de même.
Casque.

[François] ¹-Jean-Baptiste de Kergoet, 1689.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Saint-Paul-de-Léon portant que **François-Jean-Baptiste**, fils de messire François de Kergoet, chevalier, seigneur de Kergoet, et de dame Marie de Dresnai, sa femme, naquit le 2 et fut batisé le 18^e de septembre de l'an 1689. Cet extrait délivré le onzième de novembre de la presente année 1706, signé Guillerm, vicaire principal de la paroisse de Saint-Jean de la dite ville de Saint-Paul de Leon, et légalisée.

I^{er} degré, père et mère. [René]-François de Kergoet, seigneur de Kergoet, Marie du Dresnai sa femme, 1688. *D'argent à une croix [anillée] de sable mise en cœur et accompagnée [de trois] coquilles de gueules posées deux en [chef] et une en pointe.*

Contract de mariage de messire **René-François de Kergoet**, chevalier, seigneur de Kergoet, fils aîné de messire François de Kergoet, chevalier, seigneur de Guilli, chef du nom et d'armes de Kergoet etc., et de dame Marie-Ivonne de Rosilli sa femme, acordé le 28^e d'octobre

1. La numérisation de la BNF a laissé quelques mots cachés en marge.



1688 avec demoiselle **Marie du Dresnai**, fille de messire Jean du Dresnai, chevalier, seigneur de Kerbol etc., et de dame Anne-Renée de la Haïe. Ce contract passé devant Le Duf, notaire à Lesneven, ressort du siège de Saint-Paul-de-Léon.

Arrêt rendu le 21^e de mai 1669 par les commissaires de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, par lequel messire François de Kergoet, chevalier, seigneur de Guilli, chef de nom et d'armes de Kergoet, et messire René-François de Kergoet, son fils, sont maintenus dans la possession de leur ancienne noblesse. Cet acte signé Malescot.

II^e degré, aïeul et aïeule. François de Kergoet, seigneur de Guilli, Marie-Jeanne² de Rozili, sa femme, 1665. [*D'argent*] à un chevron de gueules accompagné de trois roses de même, [posées] deux en chef et une en pointe.

Contract de mariage de messire François de Kergoet, seigneur de Guilli, acor dé le 17^e de juillet 1665 avec demoiselle Marie-Ivonne de Rosili, fille aînée noble de messire François

[*fol. 196v*]

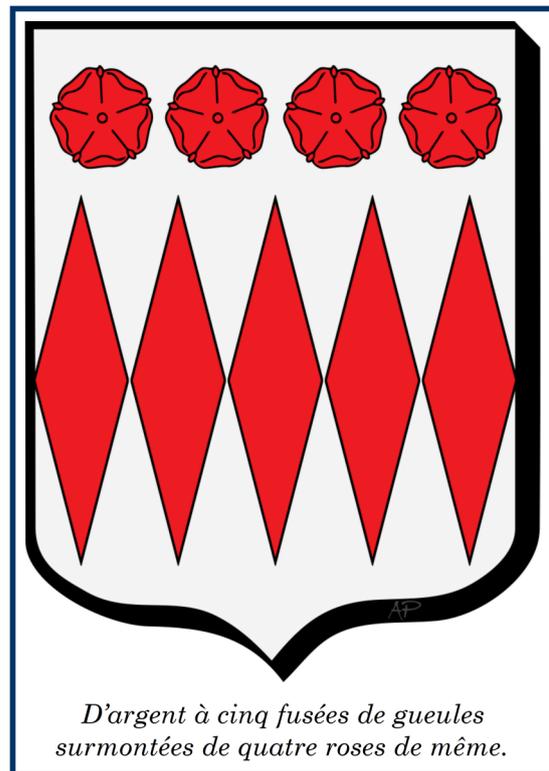
de Rozili, seigneur de Mezros et de Prataurous, et de dame Caterine de la Mote, sa femme. Ce contract passé devant Bolsec, notaire au lieu de Chateaufneuf, ressort de Quimper.

Partage noble et avantageux donné le 22^e de septembre 1644 par messire François de Kergoet, seigneur de Guilli, à Alexandre de Kergoet son frère juvigneur, seigneur de Lézaon, dans la succession noble et de gouvernement noble de messire François de Kergoet, leur père, et dans celle de dame Louise de Liscoet, leur mère. Cet acte reçu par Guéguen, notaire à Quimper.

III^e degré, bisaïeul et bisaïeule. François de Kergoet, seigneur de Guilli, Louise de Liscoet, sa femme, 1607. *D'argent* à un chef de gueules chargé de sept billettes d'argent, posées quatre et trois.

Contract de mariage de **François** de Kergoet, seigneur de Guilli, acor dé le 9^e de novembre 1607 avec demoiselle **Louise de Liscoet**, fille de messire François de Liscoet, seigneur de Kerguelen, etc., et de dame Bonaventure Glé de la Cotardaie. Ce contract et reçu par Lhonoré, notaire à Kimper.

Partage noble et en juvigneurie donné le 5^e d'août 1600 par noble homme



2. Elle est partout ailleurs prénommée *Marie-Ivonne*.

Bibliothèque nat. de France, dép. des manuscrits, Français 32112, n. 79, fol. 196

François de Kergoet, seigneur de Guilli, à demoiselle Françoise de Kergoet, sa sœur, dans les biens nobles et de gouvernement noble de nobles gens Alain de Kergoet, seigneur de Lézaon, et demoiselle Julienne de Trégain, sa femme, leurs père et leur mère. Cet acte reçu par Jauhen, notaire au lieu de Lotei, au ressort de Chateaulain.

IV^e degré, trisaïeul et trisaïeule. Alain de Kergoet, seigneur de Guilli, Julienne de Tregain, sa femme, 1567. *D'or à trois pommes de pin de gueules, deux et une.*

Contract de mariage de noble homme **Alain** de Kergoet, fils aîné et héritier principal et noble de Jean de Kergoet, seigneur de Lézaon, et de demoiselle Perrine de Kerpaen, sa femme, acordé le 18^e de novembre 1567 avec demoiselle **Julienne**

[fol. 197]

de Tregain, fille aînée de noble Louis de Tregain, seigneur de Tregain, et de demoiselle Jeanne de Kerdegas, sa femme. Ce contract passé devant Rosili, notaire à Karhais.

V^e degré, [4^e] aïeul et aïeule. Jean de Kergoet, seigneur de Lézaon, Perrine de Kerpaen, sa femme, 1541. *D'argent à un chêne de sinople apuïant au pié un sanglier passant de sable.*

Contract de mariage de noble homme **Jean** de Kergoet, seigneur de Lézaon, acordé le 27^e d'août 1541 avec noble demoiselle **Perrine de Kerpaen**, fille aînée et héritière de nobles gens François de Kerpaen et de demoiselle Jeanne de Kerguiliou. Ce contract passé devant Guillemet, notaire à Chateaulain.

Transaction faite le onzieme de septembre 1537 sur le partage noble et de gouvernement noble et avantageux suivant l'Assise du comte Geofroi, que Jean de Kergoet demandoit comme juvigneur à demoiselle Gilette de Kergoet, sa nièce, dame de Guilli, fille aînée de noble Guillaume de Kergoet, seigneur de Trohemboul, dans les biens de noble Pierre de Kergoet, seigneur de Lézaon, etc., et dans ceux de demoiselle Caterine de Launai, sa femme. Cet acte reçu par Trogof, notaire à Kimper.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et des blazons de France, et garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie,

Certifions au Roi et à messire Jaques de Béringhen, comte de Chateaufort, premier ecuyer de Sa majesté, commandeur de ses ordres, et gouverneur des citadelles de Marseille, que **François-Jean-Baptiste de Kergoet** a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Petite Écurie ; comme il est justifié par les actes qui sont

Kergoet (de) - Preuves pour la Petite Ecurie (1706)

[*fol. 197v*]

énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressé à Paris le premier jour de décembre de l'an mille sept cens six. Signé d'Hozier.

Pour duplicata, [*signé*] d'Hozier.